Fiche 22. Évolution de la fondation de Pierre de Clorivière.

Avant 1930.

Lorsque Daniel Fontaine meurt, le 10 novembre 1920, la *Société des prêtres du Cœur de Jésus* compte plus de 30 membres. Des questions d'organisation se posent de manière de plus en plus pressante. En décembre 1919, le P. Augustin Lenoir, SJ est chargé de rédiger des constitutions. Il se sert des documents de P. de Clorivière, des règles des Filles du Cœur de Marie, des « règles communes » de la Compagnie et des normes de la Congrégation des religieux. Le travail dû être corrigé après consultation de la congrégation romaine en juillet 1920. Un nouvel essai de rédaction fut réalisé par Mgr L Paulot mais sans succès. En janvier 1919, Daniel Fontaine avait été élu supérieur et s'était entouré d'un conseil provisoire. Deux « visiteurs » furent élus : Boudet et Marcant. À la mort de Fontaine ce dernier prend le gouvernement de la Société, dans une certaine confusion car il n'y avait pas de règles établies pour convoquer un chapitre et lire un supérieur général. Mgr de la Celle est alors choisi et restera responsable jusqu'à sa mort en 1930.

La question des vœux pose question : entre les mains de qui ou à qui faire les vœux ?

Autre question en débat : Rome exigeait un noviciat communautaire et fermé, ce qui est incompatible avec le Droit canonique. Finalement la question est tranchée : « le Code ne vous contemple pas » (cardinal Gasparri).

À défaut de Constitutions proprement dites, Fontaine se rallie au Specimen établi par Clorivière

La *Société* continue à se développer et met l'accent sur la primauté du sacerdoce de ses membres qui gardent un idéal évangélique. Le responsable général et ses deux assistants ont la volonté ferme de rester fidèles aux vues de Clorivière. On se réfère à la 1e Lettre Circulaire du fondateur pour évoquer la dévotion au Cœur de Jésus. Un *bulletin* connaît une parution irrégulière et fait place aux textes de Clorivière.

1. Chapitre général (1930).

Le Supérieur Général, Mgr de la Celle, évêque de Nancy, étant décédé, un Chapitre (dénomination de l'époque) est convoqué pour élire un successeur. Ce sera le premier mandat de Mr Boudet, supérieur du Séminaire du Mans.

L'année 1935 commémore le bicentenaire de la naissance de Clorivière et donne l'occasion d'une publication de nombreux documents du fondateur.

2. Chapitre général de Vaudézert (1936).

Il est jugé inopportun de solliciter du Saint-Siège une approbation officielle de la *Société* sous la dénomination canonique d'institut religieux. Ce n'est pas une renonciation à l'idéal de

perfection religieuse consistant dans la pratique des conseils évangéliques. Ce qui fait question, c'est le vœu d'obéissance dont l'étendue est limitée puisque le ministère des prêtres est soumis exclusivement à l'autorité hiérarchique. Le Chapitre y voit là le principal obstacle à une reconnaissance. Cependant cette situation a le mérite de favoriser un renoncement total à l'indépendance puisque « nous aliénons entre les mains de nos supérieurs toute la part de liberté qui nous est laissée par ailleurs » dit M. Boudet. Un éminent canoniste consulté, le P. Creusen, déclare que le mérite des membres devant Dieu ne provient que de leurs intentions et de la charité qui les inspirent ; l'inscription sur un catalogue n'y ajoute rien. Il serait cependant souhaitable de bénéficier d'une reconnaissance officielle. Le canoniste ajoute qu'une telle reconnaissance est bien dans la ligne du souhait des fondateurs, mais que la situation n'est pas prévue par le Code. Cette position rejoint celle du cardinal Gasparri à Daniel Fontaine : « le Code ne vous contemple pas » (1919). On voit dans la situation une attention de la Providence et du Cœur de Jésus qui nous rapproche ainsi de tout le clergé diocésain. On n'en conclut que nous sommes « religieux devant Dieu » mais pas « religieux devant les hommes ». Cela rejoint les propos de Pierre de Clorivière. Le bulletin reprend dans ses pages la réflexion de Pierre de Clorivière sur le caractère religieux de sa Société.

3. En 1942.

Étant donné la situation de guerre, il n'y a pas de Chapitre et les mandats des responsables sont prolongés en accord avec le Cardinal de Paris agissant au nom du Saint-Siège.

À la fin de l'année 1945, le Supérieur général reprend une enquête lancée par les évêques de France sur la mission du prêtre il insiste sur le fait que la Société assure la vie spirituelle des membres et que ceux-ci doivent confronter l'enquête à leurs Constitutions.

Le Supérieur invite à lire « *Notre sacerdoce* » une nouvelle publication de G. Lemaître (membre de la Société) et à reprendre régulièrement les récollection dans les différentes provinces.

4. Chapitre général de Vaudezert (1946).

Le Chapitre se déroule après huit jours de retraite. Il élit à nouveau M. Boudet (3e mandat), cinq assistants, un secrétaire et un trésorier. Vu la croissance du nombre de Belges, une première ouverture se fait vers l'international avec l'élection d'un assistant belge : le chanoine Dermine. La Société compte environ 600 membres, soit 202 plus qu'en 1930.

On se centre sur une synthèse doctrinale sur le sacerdoce dans les Constitutions, en soulignant la communion avec l'évêque et les confrères diocésains ; en mettant davantage en relief les sources sacerdotales de la vie spirituelle (messe, bréviaire, apostolat, unité entre vie intérieure et vie apostolique) ; maintien de l'attachement à l'idéal religieux que la Société tient de ses fondateurs et qu'elle réalise par la pratique des conseils évangéliques sanctionnés par les vœux. À cet effet, le chapitre révise le texte des Constitutions qui est rapidement imprimé et diffusé auprès des membres.

Des mesures pratiques sont d'application immédiate concernant le recrutement le rôle des maîtres des novices pendant les deux ans de formation en veillant à donner un enseignement régulier et méthodique ; le lien des profs est de seconde approbation avec un seul formateur,

le supérieur ; on est tenu à huit jours de retraite, mais la moitié peut être celle du diocèse ; un responsable est nommé pour le B*ulletin* (revue) qui recherchera des collaborateurs en vue d'en améliorer la qualité (jusqu'à présent c'était le supérieur général qui assurait les articles de fond).

5. Chapitre général de 1956.

C'est le premier Chapitre depuis l'approbation comme institut séculier. Le P. Igonin, Supérieur général, déclare que toutes les ordonnances (on parle à l'époque « d'ordonnances » pour les décisions du Chapitre) sont envisagées en fonction de notre vocation de prêtres du clergé diocésain. Il appelle tous les membres à intégrer les décisions des capitulants qui ont affirmé : « Tous les prêtres du Cœur de Jésus auront le souci de rester ouverts aux orientations de l'Eglise universelle et diocésaine en même temps qu'aux inspirations de l'Esprit Saint qui la meut dans le sens d'un constant renouvellement » (juillet 1956). Ces ordonnances insistent sur l'esprit communautaire, les retraites, la revue, le noviciat et l'autorité des supérieurs

6. Chapitre général de 1962.

Cette assemblée est envisagée dans la ligne de ce que veut le pape Jean XXIII en convoquant un concile œcuménique. L'assemblée est un appel « à nous renouveler pleinement dans la grâce de notre vocation de prêtres du Cœur de Jésus. Ce renouvellement est important pour le rajeunissement du visage de l'Eglise » dit en substance le Supérieur général, Mgr Igonin.

7. Chapitre général 1966.

Le but de ce « Chapitre » est essentiellement de refondre les constitutions qui seront soumises à l'approbation d'un chapitre ultérieur. Cette refonte a pour but de prendre en compte le renouvellement que le concile Vatican II qui vient de s'achever à porte à toute l'Eglise. Il ne s'agit pas seulement de modifier des textes mais de se renouveler de l'intérieur. Le concile ayant été un grand rassemblement dans l'unité, il s'agit pour l'institut d'être un instrument de cette unité au service des prêtres.

La volonté des constitutions nouvelles est d'avoir un souffle biblique et spirituel ; un « directoire » doit donner les applications pratiques et les structures adaptées à chaque pays.

8. Assemblée générale de Chartres de 1972.

L'assemblée approuve « ad experimentum » la Règle de vie publiée en mai 1969. Elle envisage une amélioration du texte de manière à mieux exprimer le charisme en fonction des diverses mentalités et des diverses langues. Elle entend assouplir les « observances » anciennes. Elle émet quatre vœux prioritaires : placer l'institut devant la personne du Christ ; s'engager dans la mission de l'église avec notre charisme propre ; s'engager à la vie fraternelle ; se mettre à l'écoute de l'Esprit Saint.

Elle entend quatre appels nouveaux : affronter la mutation culturelle ; vivre de façon adaptée nos engagements ; ouvrir les groupes à d'autres membres (des laïcs) ; susciter de nouvelles formes de ministères et de communautés.

En France, une douzaine de régions sont définies.

Source: CU 60/1972

9. Assemblée générale de Saint-Thomas en 1978.

(Responsable général : Jean Gébouval)

À nouveau, l'assemblée approuve «ad experimentum » la règle de vie de 1969 modifiés en 1972.

Le « Conseil central » (qui deviendra par la suite « Conseil général ») s'internationalise : outre le responsable général, un premier assistant vicaire général du responsable général, de deux assistants sont issus de France deux autres d'Europe (du Nord et du Sud), un assistant issu des États-Unis, un témoin jeune. De plus, on décide d'inviter, lors des séances plénières, un témoin des groupes nationaux non représentés dans le conseil. Un groupe constitué de trois évêques est mentionné

On envisage une présence des laïcs dans l'avenir en commençant par clarifier les questions qu'ils posent quant aux statuts. On encourage la participation de laïcs à la vie de l'institut et le conseil pourra admettre des personnes mariées à des engagements provisoires adaptés à leurs conditions. Le responsable général est invité à informer la Congrégation romaine de l'expérience en cours et de son évolution.

On souhaite généraliser la révision de vie comme démarche de foi liée à la sécurité.

10. Assemblée générale de Chantilly en 1984.

Responsable général: André Loisel.

L'assemblée générale aborde les questions suivantes la présence au monde, la spiritualité ignatienne, l'unité et la diversité, la formation et le ministère de l'appel.

Un texte important aborde le thème de « unité et diversité » en vue d'articuler les structures, l'esprit charismatique les objectifs de l'institut. Des structures nouvelles vont apparaître : une branche masculine, une branche féminine, une <u>A</u>ssociation de <u>V</u>ie <u>E</u>vangélique.

Cinq questions sont relevées : mieux prendre conscience de nos diversités, respecter la diversité comme une richesse, promouvoir l'unité, reconnaître dans l'institut une source d'unité, développer toutes les diversités dans la communion.

Une rencontre internationale à Elewijt (Belgique) s'attache en 1987 à approfondir les relations entre contemplation et mission à partir de Jésus, modèle de contemplation missionnaire, et à partir de nos expériences séculières. On a tenté de redéfinir l'expérience spirituelle des GEM comme rencontrede l'Évangile et de la culture dans le cœur du disciple. Cette expérience passe par la prise en compte de la sécularité et un discernement missionnaire exigeant le temps de la prière contemplative.

11. Assemblée générale de Strasbourg en 1990.

(Responsable général : Yves Gérard)

Alors qu'on commémore le bicentenaire de la fondation, l'institut réfléchit à sa situation présente. Il veut se tourner vers l'avenir en se fixant quelques objectifs majeurs : dans la culture moderne et post – moderne, être particulièrement attentif et inventif sur les terrains de l'inculturation, de la justice et du partage.

Étant un institut séculier, il se sait un des lieux qui permettent à l'église de trouver sa juste place dans le monde et d'y inventer son action. Il désire contribuer modestement à la mission de l'église au cœur du monde pour y faire grandir le royaume de Dieu. On n'y réaffirme l'importance de Pierre de Clorivière. On reprend l'expression de Paul VI à propos des instituts séculiers « être des laboratoires d'expérience ».

La décision marquante qui sera prise sera la constitution d'un seul institut regroupant tous les états de vie, de façon à réaliser une véritable communion fraternelle. Le responsable général et son conseil sont élus par tous les participants prêtres et laïcs. On n'y affirme que le radicalisme évangélique peut être vécu dans quatre états de vie permanents : ministres ordonnés, hommes célibataires ou veufs consacrés, femmes célibataires ou veuves consacrées, mariage, veuvage ouvrit son projet de célibat consacré. Chacun est appelé à rédiger sa charte personnelle de vie ; on doit promouvoir des « relais » pour approfondir la spécificité de chaque état de vie ; l'internationalisation est croissante. La nouvelle structuration se veut plus légère que ce qui a été vécu dans les années précédentes.

12. Assemblée générale de Nantes en 1992.

Les décisions de l'assemblée précédente ont suscité une crise : le thème de la fidélité créatrice promu à Strasbourg et remis en question. La congrégation pour les instituts de vie consacrée et des sociétés de vie apostolique a interpellé l'institut.

Une large consultation auprès des membres a été faite dans les mois précédents. Il y a un souhait massif d'une consécration à Dieu par un engagement au radicalisme évangélique en plein monde. Il y a le souhait d'un accueil des différents états de vie. Il y a le désir d'une définition de la consécration en fonction de chaque état de vie. Il y a à la fois le souhait du maintien d'un institut séculier mais aussi d'une recherche d'une nouvelle forme canonique pour accueillir tous les états de vie. Il y a le souhait d'un gouvernement unique mais aussi de gouvernements séparés.

La Congrégation romaine accueille la problématique nouvelle en souhaitant donner une place aux laïcs et elle désire une consolidation de l'identité de l'institut sacerdotal.

Un désir de concilier les différents points de vue se manifeste au terme de l'assemblée. Une famille spirituelle de Clorivière est érigée comprenant trois instituts séculiers (sacerdotal, masculin, féminin) et une Société de Vie Evangélique.

L'institut sacerdotal retrouve ainsi sa légalité et un conseil général légitime, ce qui permet la poursuite du dialogue avec Rome. De nouvelles figures juridiques vont être proposées pour les nouvelles branches et pour les articuler entre elles.

Un document final exprime « ce que nous voulons vivre ». Il reprend un bref historique de nos origines et de notre évolution, les caractéristiques de notre identité et de notre projet : la vie

consacrée, la sécularisée, l'engagement dans la mission, une sensibilité particulière aux mutations et aux crises, à la justice, au partage, à l'inculturation, la volonté de vivre une communion réelle dans nos diversités.

13. Assemblée générale de Lyon (1996).

Responsable général : Yves Gérard.

Celle-ci marque un moment décisif car elle met en place une Famille composée de trois instituts séculiers et de la Société de Vie Evangélique. S'inscrivant dans l'histoire engendrée par Pierre de Clorivière, elle veut aider à répondre de manière spécifique à notre vocation à suivre le Christ du plus près possible dans le concret de nos existences.

Elle y affirme encore davantage la dimension internationale avec des représentants venus d'Afrique, de Madagascar et des Iles, d'Asie d'Amérique latine, d'Amérique du Nord et d'Europe. L'expérience internationale a souligné l'exigence d'une inculturation et de nos engagements dans un souci de justice et de partage. Elle a rappelé l'importance d'une contemplation du Cœur de Jésus et à rappeler l'exigence d'une formation.

14. Assemblée générale de Banneux (2002)

Responsable général: Robert Mendiburu.

Elle fut perçue comme un temps favorable pour repartir du Christ en se risquant de manière nouvelle (« chemin d'audace apostolique » dit-on) dans une Famille vivante. Chaque institut et la SVE définissent leurs orientations pour les 6 années à venir.

Les PCJ sont marqués par 3 événements : la naissance de la FCU, l'approbation romaine (24 juin 1999) des nouvelles constitutions, la prise de conscience accrue de l'internationalisation de la FCU. Ils y voient l'internationalisation comme une étape de progrès pour l'institut, un don de Dieu pour la spiritualité, l'occasion d'un engagement renouvelé dans une fidélité au charisme fondateur.

L'ISF décide de privilégier quatre orientations : le souci de la formation (initiale, accompagnée), celui de l'appel, l'engagement auprès des plus démunis, l'attachement aux racines ignatiennes.

L'ISM encore jeune, compte sur l'aide des autres instituts et de la SVE pour affermir leur vocation et progresser. Le Christ est le point de départ. Il appelle à une transformation et une transfiguration du monde, à développer davantage la communion entre les membres.

La SVE cherche à vivre pleinement la condition humaine au cœur du monde, dans un accueil de la tendresse du Père et en discernant comment l'Esprit Saint envoie témoigner. Elle insiste sur la mise en valeur de la vie de groupe, la poursuite de la recherche sur les spécificités propres aux différents membres, la recherche de moyens pour communiquer avec tous. Elle s'est réjouie de la reconnaissance romaine en association reliée au PCJ.

15. Assemblée générale des Naudières (Nantes) en 2008.

Responsable général: Yves Gouyou.

Les assemblées s'inscrivent dans la perspective ouverte à Lyon : les fonctionnements se sont précisés et le document « un souffle nouveau » qui signifie notre unité a été adapté aux situations nouvelles. Les assemblées accompagnent le mouvement d'internationalisation ; de nouvelles régions ont été érigées dans le monde et sont soutenus par une « commission pour le développement ». La formation apparaît comme un enjeu prioritaire et il est nécessaire de mieux établir la communication entre tous.

Désormais un document donne les orientations générales pour la Famille. 1 /Il rappelle que nous nous situons dans « ce monde que Dieu aime » et que nous voulons y chercher et trouver Dieu au milieu des mutations. 2 /Il nous appelle à vivre une communion fraternelle, originale et mûrie par l'expérience. 3 /Il s'agit pour chacun de suivre le Christ dans sa mission par la voix prophétique de la fraternité et de la pauvreté évangélique.

Chacun des instituts définit alors ses orientations pour les six années à venir.

Les PCJ : 1/sont consacrés pour aimer et servir en vérité le monde d'aujourd'hui ; 2/sont consacrés pour aimer et servir l'église dans le ministère presbytéral ; 3/sont consacrés pour aimer et servir, avec leur institut dans la Famille.

Les ISF : cherchent « qui me donnera le souffle et l'espérance ? Elles veulent revivifier l'appel reçu, recevoir le monde avec bienveillance et passion, chercher à comprendre ce monde et à l'aimer en vérité, être un creuset de consécration, être ancrées dans un corps solidaire.

Les SVE : contemple les signes de renaissance au cœur du monde et sont appelés à la conversion, trouvent dans le cœur de Jésus la source qui les conduira sur un chemin de sainteté et de fraternité. Il se vole « sel et levain » par leur consécration, leur ouverture, leur présence active et aimante, leur souci de l'appel et de la visibilité, la communion fraternelle.

16. Assemblées générales de Fontenay-les-Roses (Paris) en 1998.

(Président : Jean Hugues Soret)

Les assemblées ont été marquées par l'invitation du pape à être en sortie. Il s'agit 1/ de « sortir dans un élan renouvelé » : sortir de notre confort pour rejoindre les périphéries ; 2/aller à la rencontre des personnes, des groupes et des cultures différentes ; 3/la source de cet élan et le cœur de Jésus ; 4/Clorivière est un modèle pour nous ; 5/à l'école d'Ignace il s'agit de discerner des priorités ; 6/nous comptons sur l'Esprit Saint.

L'assemblée des PCJ se donne comme orientations : 1/aller à la source (lectio divina, oraison quotidienne, approfondissement de nos sources, discerner au cœur des mutations du monde ; sur les traces de Clorivière et de Fontaine. 2/progresser dans des groupes de disciples – missionnaires (le groupe est école de charité, de formation, de discernement, d'interpellation, de choix évangélique). 3/proposer un appel stimulant aux autres prêtres. Le responsable général est Jean Hugues Soret

L'Assemblée des ISF: est sensible au vent de l'Esprit qui appelle à aller aux périphéries et « y toucher la chair du Christ pauvre ». Elles veulent avoir l'audace d'inventer. Elles veulent privilégier deux axes : une vie fraternelle forte qui permet à discernement priant, s'appuyer

sur la souplesse et la force des structures. Interrogé le Seigneur : qu'ai-je à dire à mes frères ? La responsable générale est Marie Boudier.

L'Assemblée des ISM : malgré la petitesse du groupe, il souhaite prendre pleinement leur part dans la mission de l'église, en puisant la source du Cœur de Jésus pour témoigner dans la joie de l'annonce de la bonne nouvelle. La spiritualité ignatienne et le charisme de la FCU permette trois orientations : un renforcement de la vie fraternelle, une consolidation de l'organisation, une présence plus marquante dans le monde.

Le responsable général est Jean-Louis Cortot.

L'Assemblée des SVE : les membres sont appelés à vivre leurs engagements dans la dynamique des béatitudes et à être appelants.

Le responsable général est Nuno Fernadez.

Sources pour l'ensemble :

Cor Unum 9/2002 (Banneux), HS de 2008, de 2011 (Orientations), de 2014 et les numéros abordant la thématique lors des assemblées.